

Arrêté N°2023-236

AUTORISANT D'AMENAGER OU MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Délivrée par le Maire au nom de l'Etat

N° : AT 072 346 23 00001 Déposée le : 24/04/2023
Présentée par : DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Demeurant à PLACE ARISTIDE BRIAND 72000 LE MANS
Pour réaliser les aménagements suivants :
Sur un immeuble ou terrain sis 1 RUE RAOUL PICHON

Le Maire de la commune de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, modifié par le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et l'accessibilité des ERP et IGH,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 122-1 et suivants et L 123-1 et suivants,

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 15 juin 2023 (en annexe).

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées en date du 14 juin 2023 (en annexe).

- ARRETE -

Article 1er : Le maire de la commune de La Suze-sur-Sarthe donne son accord aux travaux susvisés.

Article 2 : Les prescriptions énoncées dans les procès-verbaux de la sous-commission départementale pour la sécurité et pour l'accessibilité ci-joints devront être intégralement respectées.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au maitre d'ouvrage de l'opération. Une copie sera transmise à Monsieur le Préfet.

mis en ligne le 4/07/2023

Fait à La Suze-sur-Sarthe
Le 29 juin 2023

Le Maire,



Emmanuel D'AILLIERES